



Appel à candidatures - Résidence de recherche et création « Futurs en chantier » au Chai des Moulins à Sète #Scénographie #Espace

Préambule

En lien avec leurs démarches respectives de coopération territoriale et de création artistique, et dans le cadre commun d'un temps fort prévu à Sète en mai 2026, la SCIC Unanime Créative et l'association Montpellier 2028 – Terres de culture portent conjointement **un appel à résidence sur la thématique du futur.**

Unanime Créative est une coopérative créée en 2024, née de l'évolution logique des activités de l'association Unænime Collective, fondée en 2012 à Sète pour soutenir la création artistique et imaginer de nouveaux espaces de diffusion culturelle singuliers : Chai Skalli, entrepôts Larosa, bateau-phare Razzle, mais également dans l'espace public. Après plus d'une décennie d'activité, leurs actions phares sont le Festival BAZR, une programmation à l'année, le Dancing BAZR, ainsi que de nombreuses collaborations artistiques et actions culturelles de territoire.

La création de la SCIC Unanime Créative marque une nouvelle étape : celle d'un outil coopératif réunissant entrepreneurs culturels, artistes, collectivités et citoyens autour d'un projet commun. Son ambition est de réhabiliter le Chai des Moulins, lieu patrimonial inscrit aux Monuments Historiques, et d'y développer un tiers-lieu dédié aux industries culturelles et créatives.

La permanence artistique est au cœur du projet avec l'accueil d'artistes en résidence, création, production et diffusion d'œuvres, en favorisant les croisements entre disciplines artistiques, recherche, gastronomie, musique, arts visuels et innovation sociale.

Unanime Créative se veut ainsi un lieu de fabrique et d'expérimentation où artistes et porteurs de projets peuvent créer, collaborer et rencontrer les publics, contribuant à faire de Sète un territoire vivant de la création contemporaine.

L'association Montpellier 2028 – Terres de culture est née de l'initiative conjointe de Montpellier, Sète et nombre de collectivités à leurs côtés pour porter, ensemble, une candidature au titre de Capitale européenne de la culture. Cette dynamique a constitué le point de départ d'un projet culturel de long terme visant à faire de la culture un levier de transformation du territoire et de coopération entre acteurs publics, institutions, artistes et habitants. Aujourd'hui, M28 développe un programme d'actions à l'échelle d'un vaste bassin de vie, fondé sur la rencontre entre disciplines, territoires et publics. À travers des événements, des expérimentations artistiques et des projets

partagés, l'association favorise des formes ouvertes et transdisciplinaires de création. Le premier grand rendez-vous fédérateur, **L'événement 25 – Les chemins du vivant**, a rassemblé de nombreuses initiatives artistiques et citoyennes sur l'ensemble du territoire, illustrant la capacité de M28 à faire émerger des projets collectifs. Dans cette dynamique, les résidences d'artistes occupent une place centrale : elles offrent un temps de recherche et de création propice à l'expérimentation et au dialogue avec les contextes locaux. En encourageant des présences artistiques sur la durée, M28 soutient l'émergence de projets sensibles aux réalités sociales, environnementales et culturelles du territoire et contribue à imaginer, avec les habitants et les partenaires, de nouveaux récits pour le présent et les futurs possibles.

Résidence « Futurs en chantier »

La résidence « Futurs en chantier », accompagnée par l'équipe d'Unanime Créative, permet à un.e artiste ou à un collectif de déployer un projet dans une démarche d'expérimentation et de création artistique, au cœur d'un espace patrimonial en transition : **le Chai des Moulins**.

Unanime Créative transforme cet ancien chai viticole en un tiers-lieu hybride de 3000 m². Depuis trois ans, une programmation pluridisciplinaire en préfigure l'identité. Au terme de travaux prévus de septembre 2026 à septembre 2027, le lieu accueillera une salle modulable de concerts et spectacles (500 à 1200 places), un espace entrepreneurial, un restaurant convivial, ainsi que des espaces extérieurs végétalisés et mutualisés. Ce pôle culturel et économique favorisera à la fois la création, la diffusion artistique et les innovations locales.

Cette résidence s'inscrit donc dans une dynamique large d'hospitalité aux artistes sur le territoire M28, portée par Montpellier 2028 - Terres de culture et ses partenaires. Elle permet ici à un.e artiste ou à un collectif d'explorer un univers voué aux mouvements, à la fois dans le cadre imminent d'une réhabilitation et en vue d'un événement ponctuel qui s'y déroulera les 29 et 30 mai 2026.

L'artiste ou le collectif sera accompagné par l'équipe projet locale et par une personne référente de Montpellier 2028 – Terres de culture.

Thématique

Dans la continuité des deux années consacrées à la relation au vivant, M28 ouvre **un cycle qui interroge notre rapport au futur**. Le futur, tel que nous l'imaginons, se déploie d'abord dans la langue : futur simple, conditionnel ou subjonctif, proche ou lointain, autant de formes qui traduisent nos projections, nos croyances et nos

hypothèses sur l'action à venir. Entre un futur net et un futur flou, l'imagination humaine oscille, laissant apparaître à la fois des promesses de liberté et des zones d'incertitude.

Depuis l'émergence de la pensée moderne, les sciences et les outils statistiques ont cherché à réduire ce flou en transformant l'imaginaire du futur en prévision calculable. Pourtant, l'expérience du réel rappelle sans cesse la singularité irréductible des individus et l'impossibilité de tout prévoir.

Les futurs que nous concevons sont toujours liés aux récits du présent, eux-mêmes façonnés par des systèmes de croyances, des interprétations et des débats propres à chaque époque. Entre adaptation, résilience et invention de nouvelles formes de relations au vivant, il s'agit moins de prévoir un futur unique que d'ouvrir la pluralité des futurs possibles.

Ainsi, Montpellier 2028 invite à interroger les récits qui façonnent notre présent pour mieux libérer notre capacité à imaginer, ensemble, d'autres horizons.

Conditions générales de la résidence

La finalité attendue est **la scénographie d'un espace**. Le chai comme espace scénographique (esthétiques et usages).

Les approches disciplinaires variées et les pratiques hybrides sont les bienvenues.

Les propositions pourront prendre des formes variées, en dialogue avec les caractéristiques du lieu. Les projets intégrant une démarche de réemploi ainsi que des partenariats locaux – facilités par Unanime Créative – seront particulièrement encouragés.

Le volet recherche de la résidence comprendra au moins un temps de rencontre et/ou de pratiques artistiques amateurs constituant un rendez-vous intermédiaire. Le volet création de la résidence implique nécessairement une restitution lors du temps fort organisé les 29 et 30 mai à Sète, au Chai des Moulins. Ce temps fort M28 mêlera programmation artistique, rencontre professionnelle, débat public, exposition et sorties de résidences.



Durée et conditions d'accueil

Du lundi 4 mai au samedi 30 mai inclus, soit 4 semaines.

Accès au site avec un espace de travail et d'atelier dans le Chai 1924.

Des machines et outils peuvent être mis à disposition. La liste des besoins pourra être précisée en amont.

Accès à une cuisine partagée.

Unanime Créative accueillera également Studio CoPain, un collectif de trois designers françaises, la semaine du 25 mai 2026. Elles travaillent le pain comme d'autres designers travaillent l'argile ou le bois, le pétrissant, le sculptant et le façonnant pour en faire des objets, des expériences et des espaces qui invitent à des connexions inattendues. Cette présence pourrait ouvrir la possibilité d'un dialogue artistique enrichissant entre les résidences.

Le logement – lorsqu'il est nécessaire – est pris en charge par Unanime Créative selon les modalités suivantes : 1 à 2 chambres twin (soit 4 personnes maximum) à la Villa Salis, avec des sanitaires partagés et l'accès à une cuisine équipée.

Bourse de création

La résidence est dotée d'une bourse de 8.000 €. Elle comprend la rémunération de l'artiste (ou des artistes), les per diems, le transport aller(s) et retour(s) à Sète et les trajets sur place.

Une convention sera rédigée entre l'association Montpellier 2028, Unanime Créative et l'artiste (ou les artistes).

Période

L'équipe d'Unanime Créative propose l'accueil en résidence d'un.e artiste ou d'un collectif sur une période de 4 semaines allant du 4 mai au 30 mai 2026 inclus.

Modalités

- L'appel à candidatures est ouvert aux artistes sans limite d'âge ni condition géographique.

- L'artiste ou le collectif est invité expérimenter, créer, en résonance avec le contexte du lieu de résidence et dans le cadre du temps fort M28 organisé à Sète les 29 et 30 mai 2026.
- L'artiste sélectionné.e s'engage à être présent.e in situ 20 jours a minima durant la période énoncée ci-avant.
- L'artiste prévoit dans sa proposition, un rendez-vous intermédiaire avec un temps de rencontres et/ou de pratiques artistiques amateurs et un temps de restitution majeure le 29 mai 2026 lors du temps fort M28 à Sète.

Restitution

Montpellier 2028 - Terres de culture et Unanime Créative organiseront les temps de restitution à savoir le rendez-vous intermédiaire (date à définir) et la présentation lors du temps fort M28 au Chai des Moulins à Sète le 29 mai 2026.

Candidature

Les dossiers de candidature comprendront :

- une biographie à jour et un portfolio avec les références les plus pertinentes,
- une note d'intention présentant les motivations de l'artiste ou du collectif pour cette résidence, avec un soin particulier apporté aux spécificités énoncées dans le présent appel. Cette note devra tenir sur 2 pages.
- un budget prévisionnel de production n'excédant pas 20.000 €

La somme des annexes ne doit pas dépasser 6 pages.

Dossier, note d'intention et budget prévisionnel, n'excédant pas 20 Mo, sont à téléverser au format PDF, et intitulés comme suit :

«NOM_PORTFOLIOBIO_UNANIME_M28» , «NOM_NOTE_UNANIME_M28»,
«NOM_BUDGET_UNANIME_M28» aux deux adresses suivantes :
contact@montpellier2028.eu et programmation@bazr.fr

Nous vous remercions par avance d'inclure dans le corps de votre message, sans exception, les informations suivantes selon cet ordre :

- Titre provisoire du projet
- Prénom Nom
- Ville



- Numéro de téléphone
- Site internet (si applicable)
- Réseaux sociaux (si applicable)

[Photos et plans des espaces en cliquant ici](#)

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 10 avril 2026 inclus

Le jury délibérera le vendredi 17 avril 2026.